

La négligence aurait tué 800 aînés en trois ans



Aux yeux de la ministre des Aînés, Marguerite Blais, présente au colloque, le manque de personnel dans les centres d'hébergement, les levers à heures fixes, la qualité de la nourriture sont autant d'éléments qui peuvent être source de négligence.

Photothèque Le Quotidien



[Louise Lemieux](#)

Le Soleil

(Québec) De tous les décès de personnes âgées de 65 ans et plus, 2370 ont abouti en enquête du coroner de 2005 à 2007. Dans le tiers de ces dossiers, le décès serait lié à la négligence, selon le chercheur Louis Plamondon, de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal.

Homicides (30), suicides (120), noyades dans le bain (30), intoxication alimentaire sont autant de causes de décès que le chercheur a estimé avoir des odeurs de négligence.

«Quand une personne âgée se suicide, c'est que son environnement n'est pas soutenant. Dans 800 dossiers, j'ai noté une forme de négligence, parfois active, parfois passive», explique le chercheur.

La négligence des personnes âgées est un phénomène bien connu, mais les statistiques sont inexistantes : on ne se vante pas d'avoir négligé ou escroqué son parent âgé. Pour quantifier le phénomène, M. Plamondon a scruté les dossiers de coroners des années 2005, 2006 et 2007. Chaque année, 7,5 % des décès de personnes âgées de 65 ans et plus sont examinés par le coroner.

Durant ces trois années, a constaté M. Plamondon, 800 personnes âgées sont mortes de maladies, 800 autres d'accidents. Les 800 autres causes de décès pouvaient être liées à la négligence.

M. Plamondon a dévoilé les résultats de sa recherche au colloque sur les abus envers les aînés, qui se déroule jeudi à l'Université Laval. C'est la troisième année que ce thème est traité.

«Ce qu'on voit beaucoup dans les familles, c'est de l'abus lié à l'héritage. Quand la personne âgée a un déficit cognitif, il arrive qu'un fils, une bru, un neveu, des petits-enfants en profite pour dilapider les biens du parent», constate Maurice Boucher, porte-parole de l'AQDR (association des droits des retraités). «Quand le parent est en résidence, c'est facile d'exploiter ses sentiments : ?Il faut que tu m'aides maman, sinon, je ne pourrai plus venir te voir?.»

Les abuseurs de personnes âgées sont nombreux en télémarketing. Tentant aussi pour les propriétaires de résidences de demander un prix trop élevé pour leur logement, d'inciter les personnes âgées à acheter des services - très coûteux - dont elles n'ont pas vraiment besoin.

Plan d'action sur la maltraitance

Aux yeux de la ministre des Aînés, Marguerite Blais, présente au colloque, le manque de personnel dans les centres d'hébergement, les levers à heures fixes, la qualité de la nourriture sont autant d'éléments qui peuvent être source de négligence.

Son plan d'action sur la maltraitance sera rendu public à l'automne et fera une large place à la prévention, promet Marguerite Blais. Le gouvernement injectera 4 millions \$ par année pour la mise en oeuvre de ce plan.